



Château de Pierre Paul Riquet

Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet

2022 - DEMANDE DE VISITE DE GROUPE

Date de la demande :/...../.....

Groupe bénéficiaire de la prestation de visite :

Raison sociale (association, groupe scolaire, ou autre) * :

.....

Adresse* :

Tél* : Courriel* :

Responsable du groupe* :

Composition du groupe* :

Nbre d'Adultes : 8 €	Tarif social et 12-18 ans : 4 €	Nbre Scolaires : 4 €	Nbre moins de 12 ans : (enfants accompagnés des parents) gratuit

Montant prévisionnel de la prestation :€uros TTC.

Arrhes et délai d'annulation

Le montant des arrhes et le délai d'annulation de la visite sont déterminés par la taille du groupe.

1 guide affecté à 30 personnes au maximum.

- 1 à 2 guides : arrhes de 60 euros
- 3 à 4 guides : arrhes de 120 euros
- 5 à 6 guides : arrhes de 180 euros

Afin de confirmer la visite, les arrhes doivent nous être adressées 30 jours avant sa date prévisionnelle. Les arrhes versées ne seront pas restituées en cas d'annulation.

Merci de vous munir d'un chéquier en vue du paiement du solde lors de la visite.

Descriptif de la prestation:

Visite guidée commentée du domaine familial de Pierre Paul-Riquet comprenant le rez-de-chaussée et le sous-sol du château, l'orangerie, la glacière, le parc et les bassins ayant servis à son "modèle hydraulique".

Date demandée pour la visite* : Heure début de visite souhaitée* : h

Date alternative de visite :

Contact : Association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet « SVDBR »:

- Mme Roselyne Rodriguez Gestionnaire des visites : 06 27 78 01 08
- Courriel : visitesdomaineriquet@hotmail.com

Clauses contractuelles:

- Le groupe est composé de 10 personnes au minimum,
- La validation de la faisabilité de la visite groupée intervient après vérification par SVDBR de la disponibilité du (des) guides (bénévoles) et réception des arrhes 30 jours avant la date prévisionnelle de la visite. Un bon de réservation visé par l'association SVDBR est ensuite adressé au demandeur. La demande de visite ne sera pas prise en compte dès lors que le présent document ne sera pas retourné dûment signé et accompagné des arrhes. Les arrhes devront être versées au plus tard 30 jours avant la date prévisionnelle de visite.

➤ **Cas d'annulation d'une visite :**

- a. En cas d'annulation de la réservation par le responsable ou un représentant du groupe dans un délai inférieur à 2 semaines précédant la visite, les arrhes ne seront pas restituées au demandeur
- b. Après un retard d'une demi-heure sur l'heure de départ de la visite prévue contractuellement
- c. Si l'encadrement d'enfants ou de scolaires n'est pas assuré par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Dans ces 3 cas, les arrhes ne seront pas restituées au demandeur.

- d. SVDBR se réserve le droit d'annuler la visite agréée pour les cas de force majeure suivants ne permettant pas d'assurer les visites en toute sécurité : consignes Vigipirate et/ou conditions météorologiques associées à des alertes Météo France transmises par la préfecture. Dans cette situation les arrhes seront restituées ou une nouvelle programmation sera engagée. ***Il est donc fortement recommandé de prendre contact les jours précédant la visite, avec SVDBR.***
- e. En cas d'annulation de la réservation par le responsable ou un représentant du groupe antérieurement à la quinzaine précédant la visite, les arrhes pourront être restituées au demandeur, et la recherche d'une autre date sera privilégiée.

➤ **Précautions en vue des visites :**

Se munir de chaussures et de vêtements permettant de circuler dans des espaces et allées enherbés et en pente. Avertissement : les allées peuvent être glissantes, par temps pluvieux ou après des périodes pluvieuses.

Le domaine présente des difficultés pour les personnes en situation d'handicap (descente enherbée pour accès aux bassins expérimentaux et sous-sols notamment).

➤ **Informations complémentaires :**

Avez-vous des attentes particulières concernant votre visite

- Château, Orangerie, Parcs et jardins
- Bassins d'essai
- Art de vivre au XVIIème siècle & XVIIIème
- Autres ; si oui lesquels

Pas de possibilité de pique-nique dans le domaine.

Pique-nique accepté en dehors du domaine à proximité de la mairie, sous condition de respect de l'environnement.

**Mentions obligatoires*